



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 novembre 2018 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDREETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme GRANGE, Adjoints, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CARRIE, M. NOVEL, Mme PRADE

Représentés : M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, Mme BOISSEAU, pouvoir Mme GRANGE, M. SAUNIER, pouvoir à Mme EVERAERT, M. PREVIDI, pouvoir à M. CHOLLEY

Absents : M. LOGA, M. BUATOIS

Secrétaire : Mme CARRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte rendu et le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2018 sans observation.

Monsieur le maire rend compte des décisions portant sur :

- la conclusion d'un marché public à bons de commande relatif au transport des écoliers participant à l'activité piscine et aux sorties scolaire avec la société AUTOCAR NEDROMA pour un montant maximum annuel de 19 200 € TTC,
- la convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles avec la société AIR LIQUIDE pour un montant de 216 € TTC,
- le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Merlin, l'apprenti enchanteur » le 15 décembre 2018 au Ludion avec la société « les productions du chat qui rêve » pour un montant de 2 000 € TTC,
- la conclusion d'une convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,
- le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « un monde de comédies musicales » le 19 janvier 2018 au Ludion avec la société EVIDENCES PRODUCTIONS pour un montant de 8 440 € TTC,
- le contrat d'engagement pour le spectacle « la folle vadrouille de Noël » pour les écoles maternelles Bouton et Erables le 29 novembre 2018 avec la société SOPHIE CHAPTAL pour un montant de 1 395 € TTC.

ADMINISTRATION GENERALE

APPROUVE à l'unanimité, les statuts de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne agglomération.

PREND ACTE à l'unanimité, du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Cœur Essonne Agglomération pour l'année 2017.

APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention à passer avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique (PVe) et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Préfet du département de l'Essonne agissant au nom et pour le compte de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions.

FINANCES

ADOPTE à l'unanimité, par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n°1 de la Ville comme suit :

Désignation	Dépenses (€)	Recettes (€)
<u>FONCTIONNEMENT</u>	9 850,00	9 850,00
012 – Charges de personnel	60 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	- 100 000,00	
022 - Dépenses imprévues	49 850,00	
77 – Produits exceptionnels		9 850,00
<u>INVESTISSEMENT</u>	280 338,75	280 338,75
20 - Immobilisations incorporelles	8 500,00	
204 – Subventions d'équipements versées	50 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	- 34 600,00	
020 - Dépenses imprévues	66 100,00	
13 – Subventions d'investissement	1 513,75	1 513,75
041 - Opérations patrimoniales	188 825,00	188 825,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves		90 000,00

PRESENTE le rapport d'orientation budgétaire 2019, qui a été transmis au préalable avec la convocation, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

➤ les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives pour le projet de budget à venir. Le budget de fonctionnement 2019 devrait rester stable.

L'autofinancement prévisionnel permet de continuer d'investir sur le patrimoine communal, avec un recours modéré à l'emprunt, au stade du budget primitif, qui n'intègre pas les résultats des exercices antérieurs.

L'année 2019 sera consacrée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et à une extension du groupe scolaire des érables. En parallèle, la commune étudie plusieurs possibilités d'acquisitions foncières, assises de projets pour l'avenir.

PREND ACTE à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019, et de l'existence du rapport sur la base duquel le DOB s'est tenu.

ADOPTE à la majorité (2 contre : Monsieur NOVEL et Mme PRADE), suite à l'avis de la commission finances en date du 8 novembre 2018, à compter du 1er janvier 2019, la tarification des services municipaux.

Les tarifs (restauration, accueil de loisirs, conservatoire) sont fixés individuellement selon le quotient familial pour chaque famille avec un minimum et un maximum. Les tarifs des autres services moins fréquentés sont forfaitaires.

Les coûts des services municipaux sont constitués essentiellement de frais de main d'œuvre et seront relevés ainsi :

- tarifs de la restauration scolaire et du conservatoire réévalués de 1,7%,
- tarifs de l'étude surveillée relevés de 3%,

- tarifs du cimetière et columbarium relevés de 2%,
- tarifs de location de salles relevés de 1,7%,
- tarifs de l'inscription au club ados, des spectacles, des frais de scolarité sont inchangés,
- formules de participation des familles aux classes d'environnement et aux séjours pour les adolescents sont inchangées (pourcentage du coût total selon le quotient).

PERSONNEL

DECIDE à l'unanimité, d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne,

APPROUVE à l'unanimité, les termes de la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire (MPO) avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région d'Ile-de-France et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région d'Ile-de-France et tous les documents y afférents.

APPROUVE à l'unanimité, approuve les taux et prestations négociés pour la ville par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire, décide d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022.

DECIDE à l'unanimité, la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe.

CULTURE

APPROUVE à l'unanimité, les termes de partenariat entre les communes de Villemoisson-sur-Orge et Morsang-sur-Orge pour la création d'un orchestre à cordes intercommunal et autorise

Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents inhérents à cette convention.

FIXE, suite à l'avis favorable de la commission vie associative – animation et culture en date du 18 octobre 2018, le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'association La Sylphide participant au spectacle « rétrospective artistique – 100 ans », dans le cadre des commémorations du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, à 350 €.

SCOLAIRE – JEUNESSE

APPROUVE à l'unanimité, la passation d'une convention avec la ville de Corbeil-Essonnes et la société SODEXO pour la participation aux frais de restauration scolaire d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en ULIS à Corbeil-Essonnes, et autorise Monsieur le Maire à refacturer à la famille les frais de restauration après application des formules, retenues dans le cadre de la linéarisation, relatives au paiement de la restauration scolaire.

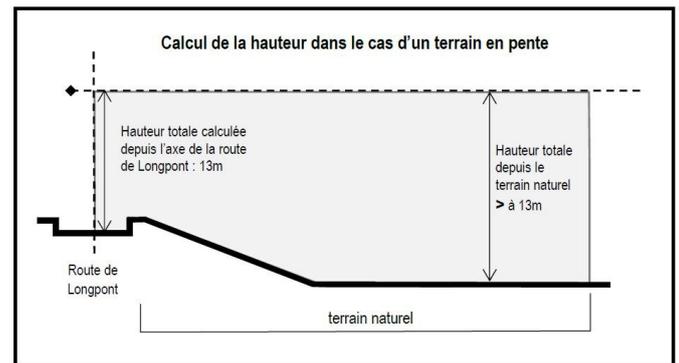
APPROUVE à l'unanimité, la passation d'une convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour la participation aux frais de restauration scolaire, à la classe d'environnement et au péri-scolaire d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en ULIS à Brétigny-sur-Orge, et autorise Monsieur le Maire à refacturer à la famille les frais de restauration, les frais de péri-scolaire et de la classe d'environnement après application des formules, retenues dans le cadre

de la linéarisation, relatives au paiement de la restauration scolaire.

INFORMATIONS

3^E MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire indique que la ville a dû modifier le projet de la 3^e modification du PLU, notamment afin de tenir compte de la pente du terrain. La hauteur est en général calculée par rapport au terrain naturel. Or, dans le cas du terrain dit de La Sablière, le terrain a été décaissé. Il n'est donc pas possible de calculer la hauteur par rapport au terrain naturel, elle sera donc calculée par rapport à l'axe de la route de Longpont :



L'essentiel de la séance

- Adoption de la tarification des services municipaux
- Adoption de la décision modificative de la commune
- Modification n°3 du PLU (Enquête publique du 24/01/2019 au 25/02/2019)

Informations

- Prochain Conseil municipal : **mardi 29 janvier 2019**
- Date limite d'inscription sur les listes électorales : **31 mars 2019**